BTS Apprentissage

Maintenance des Systèmes (BTS MS)

Systèmes de production | Option A
Systèmes énergétiques et fluidiques | Option B

CODE RNCP : 36968	**CODE NSF : 201 / 250**
CODE DIPLOME Option A : 32025014	**CODE DIPLOME Option B : 32025015**

Date de début des parcours certifiants : 01-09-2022

Date d'échéance de l'enregistrement : 31-08-2027

Niveau de qualification de niveau 5, délivrée sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Date de mise à jour : Septembre 2026

Objectifs

Option A | Systèmes de production

Le technicien supérieur chargé de la maintenance des systèmes option « systèmes de production » est un technicien de terrain exerçant dans les entreprises faisant appel à des compétences pluri technologiques, ses savoirs et savoir-faire sont issus des domaines du génie mécanique et du génie électrique lui permettant de contribuer à l'optimisation de la disponibilité de l'actif immobilisé dans les industries de production et de service. On distingue deux types d'exercice du métier :

- Le technicien en poste fixe, sur un site nécessitant, compte tenu de sa taille ou de sa complexité technique, la présence en permanence de personnels techniques ;
- Le technicien itinérant, travaillant en grande autonomie avec des moyens modernes mis à disposition par l'entreprise.

Option B | Systèmes énergétiques et fluidiques

A une époque de mondialisation, de haute technologie et de révolution énergétique, toutes les entreprises peuvent être amenées à travailler sur de nouveaux systèmes et de nouvelles machines. Le technicien supérieur, chargé de la maintenance des équipements énergétiques, veille au bon fonctionnement des installations dans les applications variées telles que le chauffage, la climatisation, le froid, le sanitaire, et les équipements des énergies renouvelables (cogénération, pompes à chaleur, ...). Il peut être en poste fixe ou itinérant en fonction des entreprises.

Compétences et Options

Option A | Systèmes de production

Dans le cadre de la qualité définie par l'entreprise, le technicien supérieur de maintenance industrielle, par son esprit d'analyse et de synthèse, sera capable :

- De réaliser des interventions de maintenance correctives et préventives ;
- D'identifier une défaillance, analyser les causes, participer à la remise en état, et évaluer le coût ;
- D'organiser les travaux des différentes activités du service de Maintenance ;
- D'améliorer la sûreté de fonctionnement ;
- D'animer et d'encadrer les équipes du service de maintenance ;
- De rédiger les rapports et d'assurer la communication entre les services de production et de conception des moyens et/ou des produits ;
- D'organiser les interventions sur un même site ou le territoire et dialoguer avec les intervenants extérieurs.

Option B | Systèmes énergétiques et fluidiques

C'est un technicien polyvalent qui s'efforce, quelles que soient les installations et les situations techniques, d'apporter des solutions aux différents problèmes rencontrés. Lors du dépannage, il doit développer fortement l'analyse pour déterminer l'origine du problème. Sur les petites installations, il est amené à conseiller le client sur des solutions adaptées. Il sera capable :

- D'identifier une défaillance, analyser les causes, participer à la remise en état, et évaluer le coût ;
- D'organiser les travaux des différentes activités du service de maintenance ;
- D'améliorer la sûreté de fonctionnement ;
- D'animer et d'encadrer les équipes du service de maintenance ;
- De rédiger les rapports et d'assurer la communication entre les services de production et de conception des moyens et/ou des produits ;
- D'optimiser les réglages et les performances des installations.

Enseignements options A + B

Matières générales :
Culture générale et expression
Anglais
Mathématiques
Physique et chimie

Matières professionnelles :
BLOC 1 - Maintenance corrective
BLOC 2 - Maintenance préventive
BLOC 3 - Maintenance améliorative
BLOC 4 - Intégration d'un bien
BLOC 5 - Organisation de la maintenance

Méthode utilisée

- Cours théoriques et exercices pratiques.
- Formations Pratiques : maintenance en atelier, Suivi des projets, Travaux Pratiques

Prérequis

Le BTS Maintenance des Systèmes est accessible :

- BAC MSPC,
- BAC STI2D,
- BAC MELEC,
- BAC MEE,
- BAC Général - Option Scientifique

Modalités et délais d'accès

- Retraits des dossiers de candidatures et inscriptions à partir du mois de janvier (nous contacter) ;
- Adaptabilité possible de la formation aux personnes en situation de handicap (nous contacter) ;
- Commission de validation des dossiers en avril-mai ;
- Entretien individuel au préalable ;
- Décision définitive de validation des candidatures fin juin ;
- Date d'entrée en formation : septembre.

Personnes en situation de handicap

Notre établissement étudie de manière individualisée avec chaque personne en situation de handicap (PSH) : l'accessibilité des locaux, l'accessibilité des outils et matériels pédagogiques, et l'adaptation des modalités d'examen. Au sein de notre personnel, un référent PSH dédié à ces fins vous accueillera et vous précisera toute mesure d'accompagnement.

Méthodes dévaluation

- Évaluations hebdomadaires ;
- Rédaction d'un rapport en fin de première année et soutenance d'un projet en fin de deuxième année ;
- Épreuves ponctuelles écrites et orales en fin de cursus ;
- Validité de l'examen par blocs de compétences.

Durée

La formation se déroule sur 2 ans. 1350 heures de formation au CFA. Démarrage en septembre.
Rythme d'alternance en moyenne d'une semaine en entreprise et une semaine en Centre de Formation.
Calendrier de formation disponible sur notre site internet

Coût

Aucun frais d'inscription, aucun frais de formation. Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Poursuite d'études et débouchés professionnels

A l'issue de la formation, les apprentis pourront accéder à des postes tels que ceux de technicien de maintenance industrielle ou de systèmes énergétiques et fluidiques.
Avec expérience, il pourra évoluer vers des fonctions comme responsable maintenance, chef d'équipe, technicien méthodes ou chargé d'affaires en maintenance.

Cependant, il est possible de poursuivre en licence professionnelle (du secteur de la maintenance, de la gestion industrielle, de la production industrielle ...), en licence LMD (mention sciences pour l'ingénieur par exemple) ou encore vers une école d'ingénieur (après une classe préparatoire technologie industrielle post-bac+2 type ATS).

Exemples de poursuite d'études – option A :

- Licence pro maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie ;
- Licence pro maintenance et technologie : contrôle industriel.

Exemples de poursuite d'études – option B

- Licence pro gestion et maintenance des installations énergétiques ;
- Licence pro maintenance des systèmes industriels, de production et d'énergie.

Qui peut bénéficier d'un contrat d'apprentissage ?

L'âge minimum est de 16 ans. Il peut être abaissé à 15 ans si le jeune a atteint cet âge entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile, et qu'il a terminé son année de 3ème.
L'âge maximum est de 29 ans (révolus, 30 ans moins 1 jour).
L'âge maximum peut être porté à 34 ans (révolus, 35 ans moins 1 jour) dans les cas suivants :

- L'apprenti veut signer un nouveau contrat pour accéder à un niveau de diplôme supérieur à celui déjà obtenu :
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour des raisons indépendantes de sa volonté ;
- Le précédent contrat de l'apprenti a été rompu pour inaptitude physique et temporaire. Dans ces cas, il ne doit pas s'écouler plus d'1 an entre les 2 contrats.

Et au-delà de 29 ans, les personnes :
• Ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise
• Inscrites sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres ou juges sportifs de haut niveau
• En situation de handicap

Le salaire de l'apprenti – contrat d'apprentissage

Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1re année	27 % du Smic, soit 504,09 €	43 % du Smic, soit 802,82 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 989,52 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2e année	39 % du Smic, soit 728,14 €	51 % du Smic, soit 952,18 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 138,88 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3e année	55 % du Smic, soit 1 026,86 €	67 % du Smic, soit 1 250,90 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit1 456,27 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 867,02 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2918

Contact

Ensemble Scolaire Saint-Louis
Quai Soubeyran, 26400 Crest
Tel : 04 75 25 66 38 – 04 75 25 00 60
www.stlouis26.eu
marie-laure.blanc@stlouis26.eu
SIRET 77940962200015
Numéro déclaration d'activité 82260068826